
Lettre du citoyen Ducos, volontaire du 1er bataillon de la levée en masse du district de Saint-Sever (Landes), qui adresse à la Convention ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Ducos, volontaire du 1er bataillon de la levée en masse du district de Saint-Sever (Landes), qui adresse à la Convention ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 542;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39859_t1_0542_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ministration d'un hommage bien précieux rendu à la philosophie et à la raison si longtemps outragées par la superstition et le fanatisme des peuples. Ce membre fait lecture d'une lettre d'un ci-devant ministre du culte catholique (du citoyen Ducos) dans laquelle ce ci-devant prêtre abdique le caractère inintelligible qui lui fut conféré, et que la pieuse crédulité et l'ignorance des hommes faisaient regarder comme exclusivement sacré. Ce citoyen n'aspire plus qu'au beau titre de républicain français; il prie l'Administration d'oublier qu'il fut prêtre, et il remet sur le bureau ses lettres de prêtrise.

Le conseil général, en applaudissant au civisme éclairé du citoyen Ducos, charge son président de lui témoigner la joie qu'éprouvent les amis de la raison lorsqu'ils voient un citoyen se dépouiller avec franchise d'un caractère dont les principes fondamentaux étaient l'intolérance et l'opposition au progrès de la vérité. Le président donne l'accolade républicaine à ce nouveau frère, et, le procureur général syndic entendu, le conseil général arrête, à l'unanimité, qu'en donnant acte audit citoyen Ducos de la remise de ses lettres de prêtrise, il sera mentionné honorablement sur son procès-verbal, et qu'expédition en sera envoyée à la Convention nationale avec l'adresse que ce citoyen lui présente.

Pour copie :

DARIBAUDE, *secrétaire général.*

Ducos, volontaire du 1^{er} bataillon de la levée en masse du district de Saint-Sever, département des Landes, à la Convention nationale (1).

« Mont-de-Marsan, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Mandataires du peuple français,

« Le soin de mon éducation n'ayant pu être confié qu'à des prêtres, parce qu'eux seuls avaient malheureusement le précieux dépôt de l'enseignement public, vous vous persuaderez aisément qu'il n'a pas été difficile à mes instituteurs de me donner du goût pour un état dont mes faibles lumières ne me permettaient pas de dévoiler la nullité. Grâce à vos immortels travaux, j'ouvre enfin les yeux, et les principes francs et républicains dont je fais profession, ne me permettant pas de demeurer plus longtemps confondu dans la classe des propagateurs d'un système désolateur et ridicule, je vous adresse tous les titres qui constatent ma promotion au sacerdoce, auquel je déclare avoir renoncé pour la vie. A bas les préjugés ! Vive la République !

« Ainsi signé : DUCOS, soldat de la République.

« Pour copie :

« DUCOS, soldat de la République. »

N° 8.

Adresse de la Société républicaine de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, à la Convention nationale (1).

« Citoyens représentants,

« Il fut un temps où il ne fallait que croire et obéir; ce régime de l'ignorance a disparu avec la superstition et le fanatisme. Aujourd'hui, la liberté et l'égalité doivent être notre évangile, les philosophes de la Montagne, nos apôtres, et notre dogme à tous, cette morale universelle qui doit réunir les hommes par un contrat solennel et durable.

« Déjà trop ennuyés des mômeries religieuses dont les prêtres entretiennent de grands enfants, nous vous demandons que chacun soit rendu à sa croyance particulière; qu'il n'y ait plus dans la République que des citoyens, des amis et des frères qui s'aiment et qui s'éclairent entre eux sans privilège exclusif pour une classe d'hommes qui n'ont que trop commandé à l'opinion.

« Ne balancez pas, citoyens représentants, à niveler toutes les sectes, et à rendre aux fonctions de citoyen des hommes qui n'en avaient même pas l'écorce; donnez aux sommes destinées à salarier ces mêmes individus une direction plus salubre et plus politique; qu'elles servent à nous faire jouir des bienfaits d'une éducation nationale et vraiment républicaine dont vous avez déjà décrété les bases immuables, ne redoutez pas de prendre une telle mesure; la confiance vous environne, la raison et la philosophie triomphent aujourd'hui de tout; et vous verriez plutôt reculer le soleil que la vérité dont la lumière électrise tous les esprits.

« Chacun s'éveille au nom de la liberté; des préjugés, de longues habitudes nous enchaînaient à l'opinion des prêtres; à présent tout s'émancipe à la raison; tout se régénère au creuset de la Constitution.

« Nous vous demandons un décret qui généralise tous les cultes en n'en salariant aucun.

« Demain nous irons rendre, dans le nouveau temple que nous venons de consacrer à la Liberté, le tribut de louanges et de reconnaissance que nous devons à la nature et à la vérité.

« LAFFARGUE, *président*; FREIBAZEILLE, *secrétaire*; J.-G. DUBROCA. »

N° 9.

Lettre du conseil général de la commune de Sainte-Foy (2).

Le conseil général de la commune de Sainte-Foy, département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Vous nous connaissez, nous qui avons résisté au fédéralisme colossal de notre départe-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 832.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 810.